

DESTINATAIRE : Responsables de ressources résidentielles DI-TSA-DP

EXPÉDITEUR : Guy Bibeau, directeur

DATE : Le 24 avril 2020

OBJET : **Coronavirus (COVID-19)**

Bonjour,

Comme vous le savez, notre communication hebdomadaire comporte les différentes nouvelles informations de la semaine. Tous les documents se retrouvent sur le site internet de Laval en santé : <http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/ressources-intermediaires-et-de-type-familial-en-di-tsa-et-dp/>

Équipements de protection individuelle (EPI)

1) Processus de commande des EPI

Un nouveau processus a été mis en place pour la commande des équipements de protection individuelle (EPI).

a) Ressources intermédiaires

Vous êtes maintenant inclus dans le processus de commande directe avec la direction de la logistique. Nous leur avons fourni la liste et les coordonnées de toutes nos ressources intermédiaires afin que vous receviez directement les communications de cette direction concernant les commandes d'équipement de protection individuelle.

Vous pouvez remplir le formulaire ci-joint et le faire parvenir directement à la direction de la logistique à l'adresse courriel: epicovid.logistique.cissslav@ssss.gouv.qc.ca

Les modalités suivantes ont été mises en place:

- La boîte courriel COVID est traitée de jour (7 jours sur 7).
- Toutes les commandes reçues avant 16 h seront livrées le lendemain ouvrable.
- Seules les commandes **urgentes** ou ayant des COVID positifs seront traitées durant le weekend.

b) Ressources de type familial

Les recommandations de prévention pour les RTF sont les mêmes que pour la population en général et n'importe quelle famille. Les RTF, comme les familles, ont très peu de contact avec l'extérieur (épicerie, certains rendez-vous essentiels). Dans ce contexte, les responsables, comme les parents d'une famille, n'ont pas à porter le masque à l'intérieur de la ressource. Si, par contre, des personnes n'habitant pas dans la ressource ou ayant des contacts réguliers avec l'extérieur viennent aider à donner des soins aux usagers, elles doivent porter le masque dès qu'elles sont à moins de 2 mètres des usagers. Pour ces personnes, le CISSS fournira les masques de procédure. Le CISSS fournira aussi tous les équipements de protection requis si vous avez un usager suspecté ou atteint de la COVID-19.

Pour les RTF, ne pas utiliser le processus de commande via la direction de la logistique.

Veillez **vous adresser au gestionnaire responsable de votre ressource ou au gestionnaire de garde les soirs et fins de semaine** et celui-ci verra à vous procurer le matériel requis selon la situation dans votre ressource. Lorsque vous aviserez le gestionnaire responsable de votre RTF d'une telle situation, vous pourrez identifier vos besoins de matériel et convenir des modalités de livraison.

Que vous soyez une RI ou une RTF, nous vous demandons **d'anticiper vos besoins en vue des fins de semaine** afin de nous donner la chance de pouvoir vous livrer les équipements en temps opportun.

2) Processus d'audits pour le port des EPI

Tel que mentionné lors de la conférence téléphonique de cette semaine, nous vous demandons d'être vigilants envers vos employés et de revoir avec eux régulièrement comment mettre et **surtout comment enlever les équipements de protection** afin d'éviter qu'ils se contaminent. Nous vous invitons à regarder les capsules vidéo mises sur le site internet.

3) Masques maison

La prévention et le contrôle des infections ne recommande pas l'achat de masques faits maison ou sur les sites internet pour donner des soins aux usagers à moins de 2 mètres. Les seuls masques approuvés sont les masques procurés par le CISSS, qui répondent aux standards de filtration et protègent adéquatement la clientèle et les employés.

Recommandations prévention contrôle des infections (PCI)

Nous vous faisons parvenir les directives de la PCI, mises à jour, pour les RI-RTF.

Finances

Pour les RI, nous avons reçu des nouvelles directives en début de semaine du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) concernant la majoration des salaires. Les préposés aux bénéficiaires (PAB) auront droit à une augmentation de 4 \$/h et les autres intervenants en contact avec la clientèle auront une prime de 4%. Nous sommes en contact avec la direction des finances du CISSS et le bureau de la direction générale adjointe afin de clarifier les modalités de paiement de ces sommes. Nous vous reviendrons, à cet effet, dans les meilleurs délais.

Pour les RTF, les directives sont à venir. Nous vous tiendrons informés.

Communications

Continuez d'informer le gestionnaire responsable de votre ressource de toutes situations particulières, des enjeux ou questions que vous avez.

Nous sommes conscients que la réalité des RTF, étant le milieu de vie des responsables de ressource, est différente de celle en RI et ceci peut mettre en lumière des problématiques différentes. Si vous vivez des situations particulières à titre de responsable de ressource (ex. changement état de santé, etc.), veuillez en aviser, sans délai, le gestionnaire responsable de votre ressource et nous tenterons de vous soutenir en fonction de votre réalité et de ses particularités.

Questions sur la COVID-19

- 1) **Vous avez des questions en lien avec les symptômes du COVID-19 pour vous ou pour des usagers hébergés dans votre ressource résidentielle, appelez au 450-975-5491.** Il s'agit d'une ligne réservée aux employés et partenaires du CISSS de Laval.
- 2) Vous pouvez aussi vous référer au site Web du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
 - a. Page Web à l'intention de la population : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
 - b. Ligne d'information générale COVID-19 : 1 877 644-4545
- 3) Pour toutes autres questions, s.v.p., contacter le gestionnaire responsable de votre ressource.

Merci de vos efforts au quotidien.

